

MM/MM

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL A L'AVIATION  
CIVILE

DECRET N° 78/053 DU 1-<sup>FEVRIER 1978</sup>  
/MPT/SGAC  
portant inscription au tableau d'avancement au titre  
de l'année 1976 des Fonctionnaires des Cadres de la  
Catégorie A des Services Techniques (METEOROLOGIE)

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN ;

VISAS :

VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;  
VU la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 fixant le Statut Général des  
Fonctionnaires ;  
VU l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la  
solde des Fonctionnaires ;  
VU le Décret n°60-287 du 8 Octobre 1960 modifiant le Décret n°  
60-90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut Commun des Cadres de la Catégorie A  
des Services Techniques de la République Populaire du Congo en ce qui concer-  
ne le Service de la Météorologie ;  
VU le Décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémun-  
érations des Fonctionnaires des Cadres ;  
VU le Décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des Cadres créées par la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant  
Statut Général des Fonctionnaires ;  
VU le Décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des Fonctionnaires des Cadres de l'Etat ;  
VU le Décret n°65-170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement  
des Fonctionnaires ;  
VU le Décret n°72-272 du 5 Août 1972 modifiant le tableau hiéran-  
chique des Cadres des Catégories A et B des Services Techniques en ce qui  
concerne le Service de la Météorologie, abrogeant et remplaçant les disposi-  
tions de l'article 14 bis du Décret n°60-287 du 8 Octobre 1960 et de l'arti-  
cle 15 de l'Arrêté n°2160/FP du 26 Juin 1958 ;  
VU le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les disposi-  
tions du Décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements  
indiciaires des Fonctionnaires ;  
VU l'Acte n°001/PCT/OMP du 3 Avril 1977 structurant le Comité  
Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan ;  
VU le Décret n°77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
VU le Procès-verbal de la Commission Paritaire réunie à Brazza-  
ville le 28 Septembre 1977 ;

S.G.A.C.

S.G.F.P.T.  
S.G.S.

D.C.F.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1976  
les Ingénieurs de la Météorologie des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I  
des Services Techniques (METEOROLOGIE) dont les noms suivent :

Pour le 2ème échelon - A 30 MOIS

MM : BIKINDOU Pierre ASECNA B/VILLE  
PILI TCHIDINDA Jean Baptiste ASECNA B/VILLE

.../...

*Just*

Pour le 5ème échelon - 1 2 ANS

M.- SOW ALLASSANE Martin - LSECNA B/VILLE

Pour le 6ème échelon - 2 ANS

M.- BOUITI Alexis - SGAC B/VILLE

Pour le 8ème échelon - 1 2 ANS

M.- MANKENI Gabriel - SGAC B/VILLE

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au JOFPC et communiqué part  
où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice Président du Comité  
Militaire du Parti, Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement, Ministre du Plén,  
Le Ministre des Travaux Publics et  
des Transports,

BRAZZAVILLE, LE 1 FEVRIER 1972

COMMANDANT MARTIN MBI.-

COLONEL Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de  
Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- JOFPC ..... 1
- Ministère TPT..... 2
- S.G.F.P.T..... 10
- Contrôle Financier..... 2
- S.G.A.C..... 5
- L.S.E.C.N.A..... 5
- Dossiers ..... 10
- Intéressés ..... 5
- SGCM/B.C..... 3

*prof*